



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 23 septembre 2026

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald ; Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CREPY-BANFIN Audrey ; Mme CETTOUR Laurence ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; M. MAXIT Alexandre ; M. BENAND Anthony ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BOVARD Jean Marie (pouvoir donné à M. DAVID-CRUZ Gérald) ; Mme SCHORLÉ Estelle (pouvoir donné à Mme MAXIT Nathalie) ; Mme GRECO Juliette (pouvoir donné à M. MAXIT Maurice).

Étaient absents : M. CRUZ MERMY Valéry

Début de séance : 18 H 45

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Assistaient également à la réunion : Madame Sabrina DABO, secrétaire générale.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement à la rédaction des procès-verbaux.

Monsieur Didier BLANC présente sa candidature.

Monsieur Didier BLANC est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil Municipal.

Après l'intervention de M. Maurice MAXIT demandant le retrait de la phrase suivante : « *Monsieur Maurice MAXIT dit que entre le ski de la vallée et l'entente de football, l'enveloppe est restreinte* », le **procès-verbal** de la séance du 6 juillet est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.

1. N°2026.09.054 : Délibération portant sur l'approbation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes pays d'Evian – Vallée d'Abondance (CCPEVA)
⇒ Approuvée à l'unanimité
2. N°2026.09.055 : Délibération portant sur la désignation de trois bénéficiaires solvables – garants de l'exploitation de la coupe d'affouage
Sont désignés, avec leur accord, en qualité de bénéficiaires solvables – garants de l'exploitation de la coupe d'affouage, les trois personnes suivantes habitant La Chapelle d'Abondance :
 - M. BENAND Anthony demeurant 102 chemin de la Dransette
 - M. MAXIT Maurice demeurant 185 route de Savoie
 - M. BOVARD Jean-Marie demeurant 119 rte de l'Ario⇒ Approuvée à l'unanimité

3. N°2026.09.056 : Délibération portant sur l'approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire.
⇒ Approuvée à l'unanimité
4. Actes passés dans le cadre de la délégation d'attribution.

Fin de séance à 20h15

Le secrétaire de séance,
Didier BLANC



Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

